



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Comment recevoir des fichiers d'un grand nombre de personnes ?

03-09-2024

ETNA
Environnement de Travail
Numérique de l'Agent



Sommaire

Intérêt	2
Procédure	2
Mises en garde	5

Intérêt

L'idée est de pouvoir **centraliser les données d'un grand nombre de personnes**, sans être obligé de créer un accès à toutes les adresses e-mail. Bien-entendu, **on souhaite qu'un utilisateur ne puisse pas voir ce que les autres utilisateurs ont déposé**. Les cas typiques peuvent être la réception de devoirs par des élèves, de documents administratifs avant un voyage scolaire, de formulaires de consentement signés...

Procédure

Créer un dossier et lui donner un nom, comme "drop", par exemple.

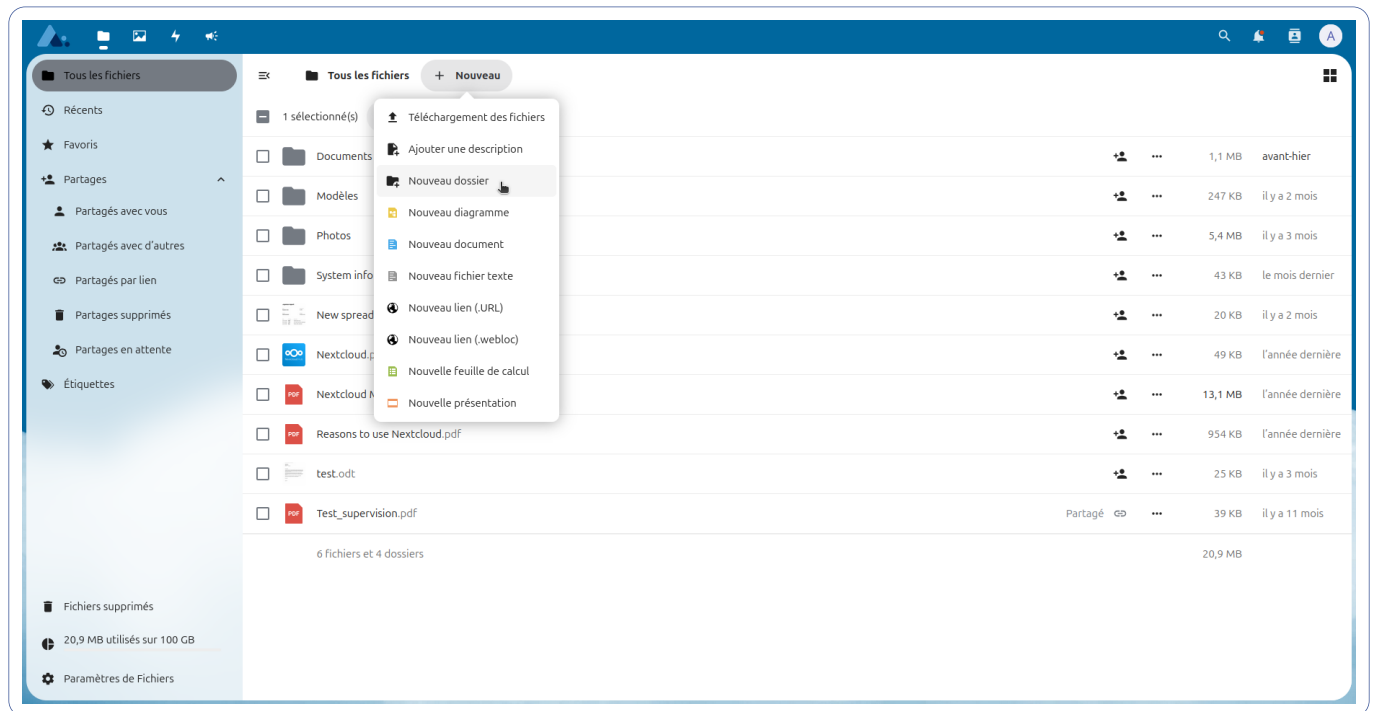


Illustration : Nouveau répertoire

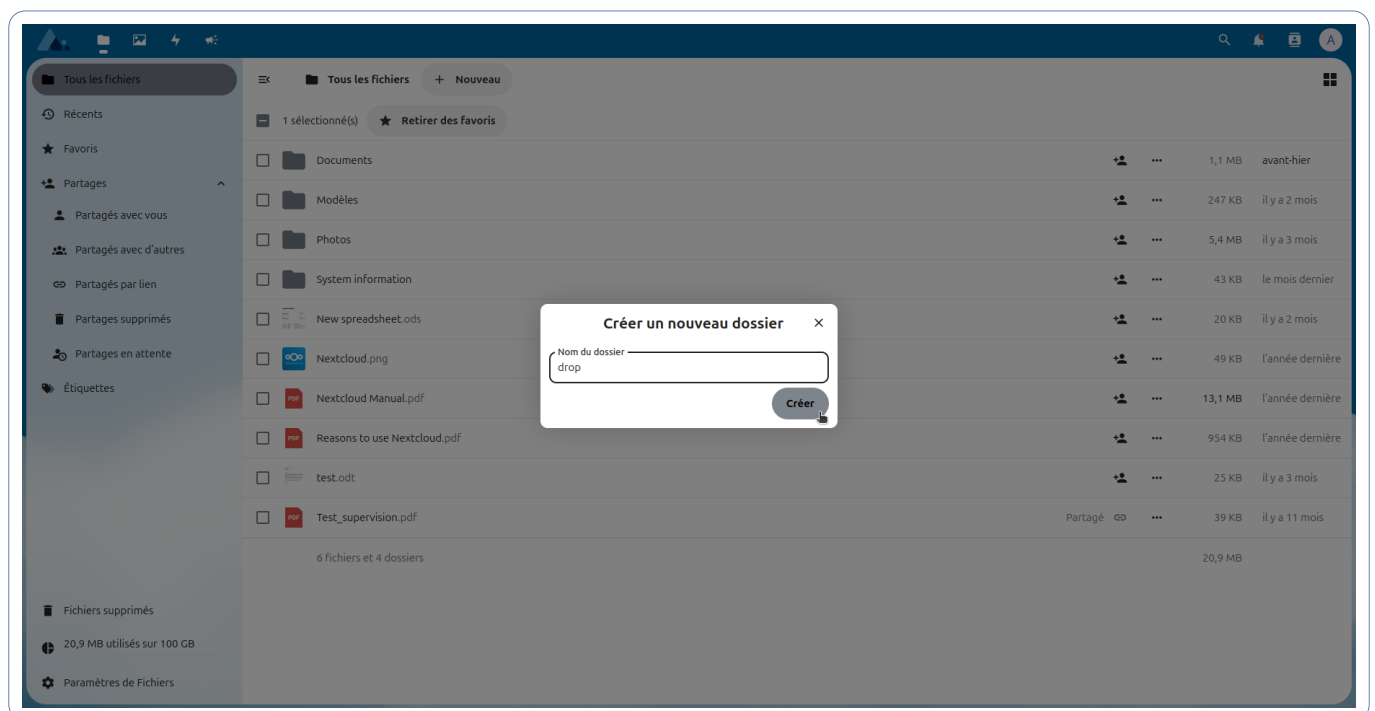


Illustration : Nouveau répertoire

Le partager en lien public.

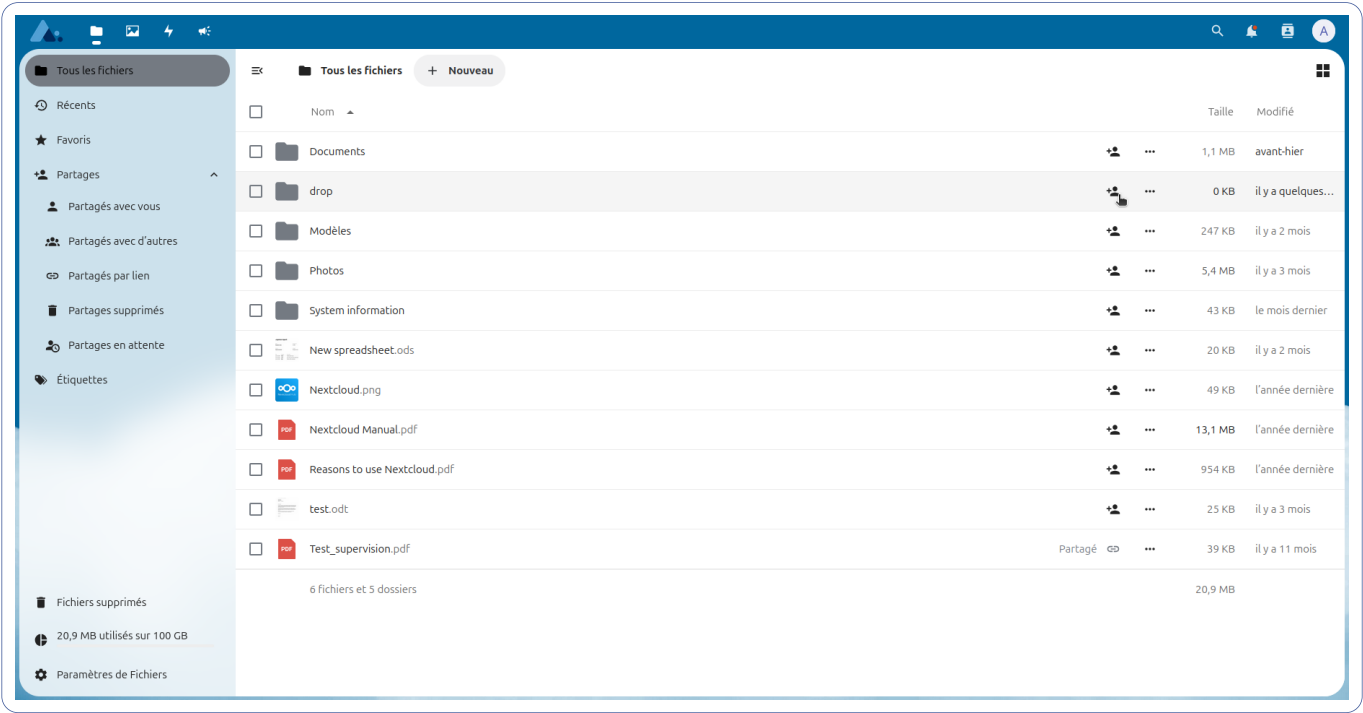


Illustration : Nouveau répertoire

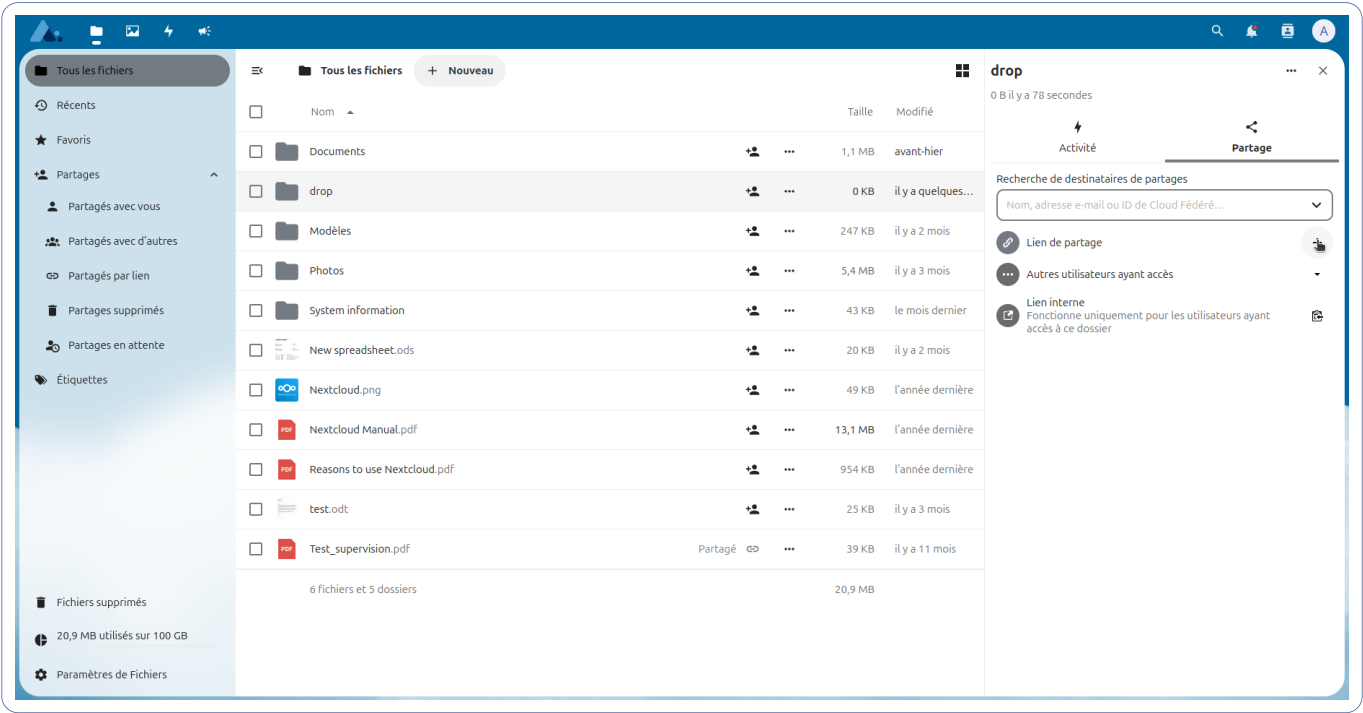


Illustration : Nouveau répertoire

Modifier le type de partage en choisissant “Dépôt de fichiers”.

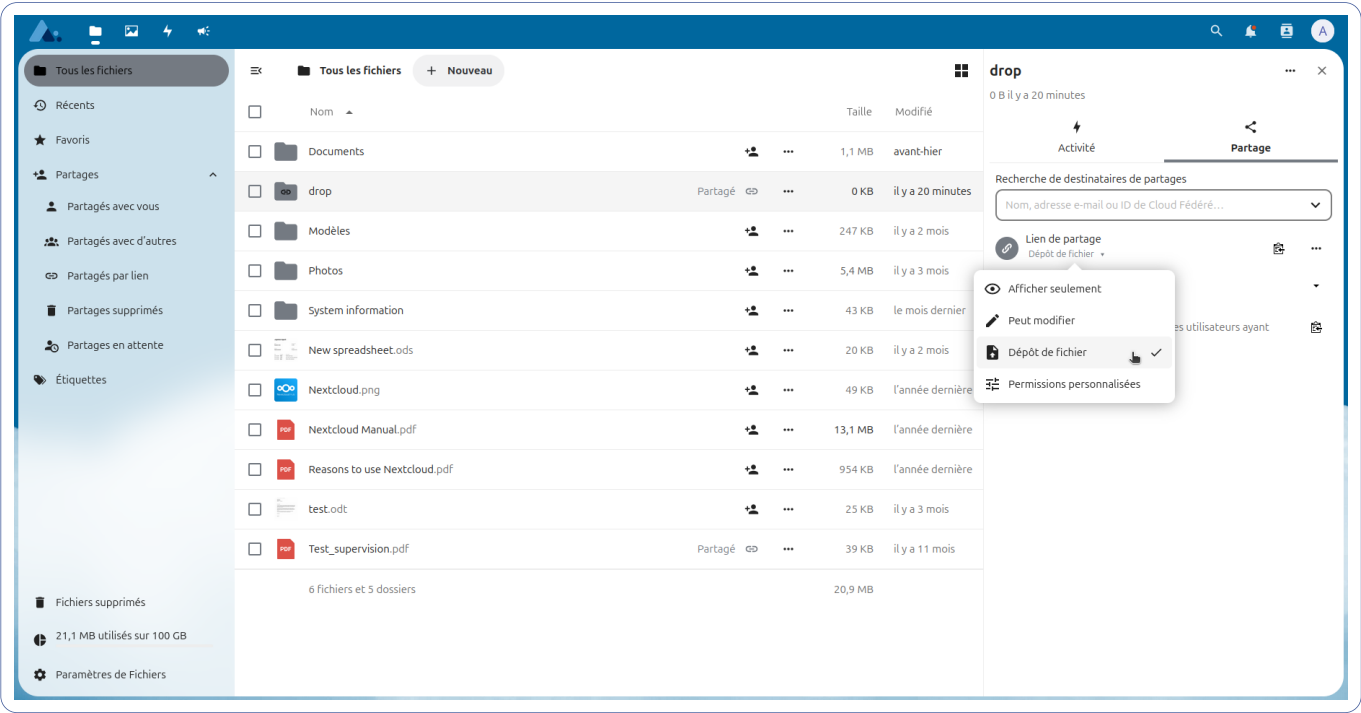


Illustration : Nouveau répertoire

Le lien de partage à transmettre aux utilisateurs est copié dans le presse-papier. Vous pourrez encore le récupérer ensuite en cliquant sur l’icône associée.

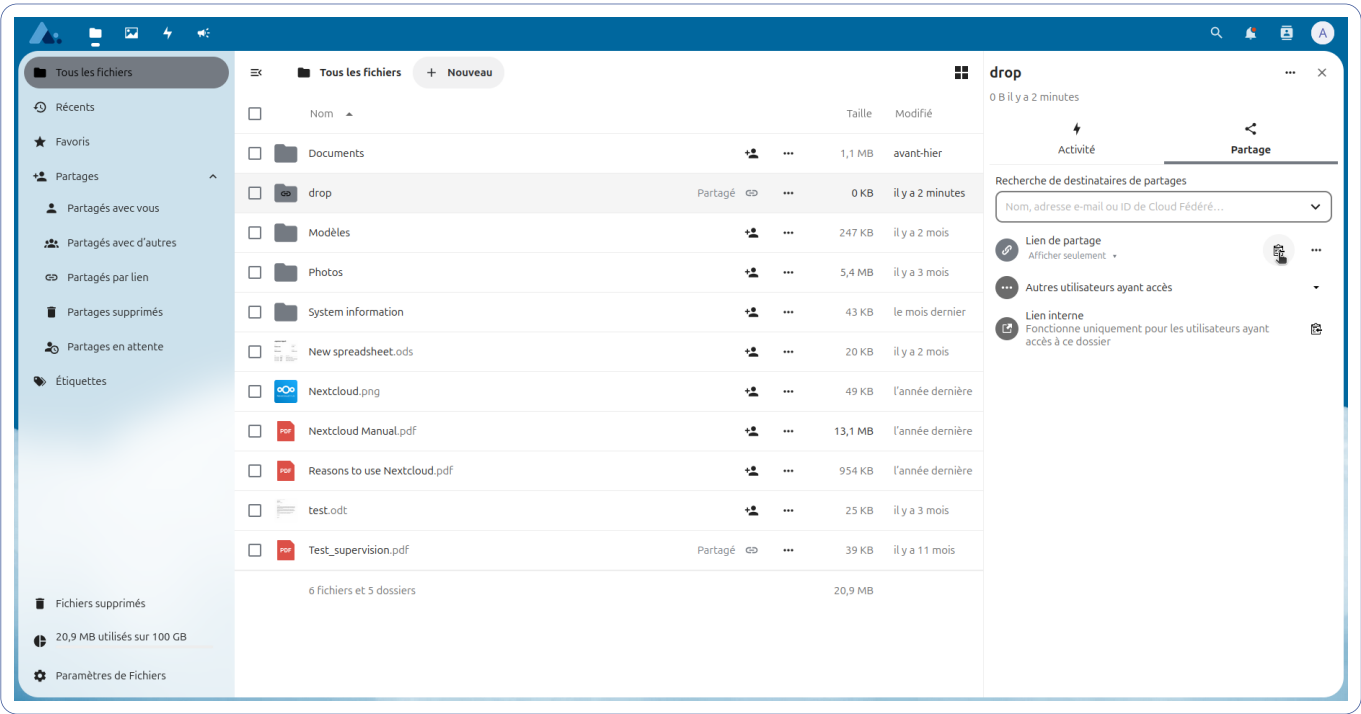


Illustration : Nouveau répertoire

En se connectant au lien, les utilisateurs auront la possibilité de déposer des fichiers, sans pour autant voir le contenu du répertoire.

Mises en garde

- Il est d'usage de bien dire aux utilisateurs d'indiquer leur nom, par exemple, dans le nom du fichier, pour éviter de devoir ensuite ouvrir des fichiers aux noms ésotériques pour les trier.
- Il est important de préciser aux utilisateurs qui pourraient se poser la question, qu'ils ne pourront rectifier ou supprimer les données transmises qu'en vous le demandant. En effet, n'ayant pas accès au contenu du répertoire, ils ne pourront pas le faire eux-même.



Mon Aide Numérique

Tutoriels, FAQs et documentations

Version du document : 1.0

Dernière mise à jour le : 03-09-2024

<https://monaidenumerique.education.gouv.fr>